



P Ô L E
MÉTROPOLITAIN
DE LA CÔTE
D'OPALE

COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU JEUDI 21 SEPTEMBRE 2017

COMPTE RENDU

PRESENTS (35) :

Mesdames BENARAB, BONIN, GUILBERT, HINGREZ-CEREDA, LERMYTTE, VOITURIEZ, WICKE, **Messieurs** ALLAN, BALY, BARBARIN, BOUCLET, BOUFFART, COUSEIN, CUVILLIER, DENIS, ETIENNE, FAUCON, FAUQUET, FIGOUREUX, GODEFROY, HAMY, LECLUSE, LEROY, LESAFFRE, LOGIE, MAJEWICZ, PETIT, PRINCE, PRHUDHOMME, PRUVOST, RINGOT, SERGENT, VANHILLE, VERGRIETE, WAYMEL.

EXCUSES AVEC POUVOIR (20) :

Mesdames ARLABOSSE, BOUCHART, CHEVALIER, FERNANDEZ, LEFEBVRE, MERCHIER, VARET, WAROT-LEMAIRE, **Messieurs** BAILLEUL, BAREGE, COIN, DECOOL, DECOSTER F., DERRAR, DISSAUX, FAIT, MEQUIGNON, MIGNONET, ROMMEL, WEISBECKER **qui, en application de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont donné pouvoir à Madame** Voituriez, **Messieurs** FAUQUET, MAJEWICZ, **Madame** BONIN, **Messieurs** PETIT, BOUCLET, **Madame** WICKE, **Messieurs** ALLAN, FAUCON, PRINCE, COUSEIN, FIGOUREUX, DENIS, GODEFROY, BOUFFART, VERGRIETE, PRUVOST, HAMY, LECLUSE, **Madame** BENARAB.

EXCUSES (19) :

Mesdames COUSIN-DELGERY, FOURNIER, LEPROVOST, **Messieurs** AGIUS, CAREME, CHRISTOPHE, DECOSTER J., DUMONT, EYMERY, FASQUELLE, HERMANT, HUTIN, KAHN, LE GALL, LOQUET, MEDINE, PONT, RAPIN, WAROCZYCK.

Rappel de l'ordre du jour

1. **Approbation du P.V. de la séance du Comité Syndical du 9 mars 2017**
2. **Réfection des ouvrages de défense contre la mer**
3. **Allocations de recherche aux doctorants**
4. **Avenir des centres de tri**
5. **DM n°1**
6. **Délibérations :**
 - 1) Diagnostic Digue Ambleteuse
 - 2) Délibération de principe en vue du transfert au PMCO par les EPCI littoraux de la compétence réfection des ouvrages contre la mer
 - 3) Allocation de recherche aux doctorants - Dispositif 4 (2017-2020)
 - 4) Fixation du taux de cotisation des EPCI membres et pérennisation du dispositif de bourses aux doctorants
 - 5) Modification du régime indemnitaire
7. **Publicité des arrêtés et décisions du Président**
8. **Questions diverses**

Président de séance : Monsieur Patrice VERGRIETE

Secrétaire de séance : Madame Séverine WICKE

Monsieur le Président : « Chers collègues, Mesdames et Messieurs, Bonsoir. Je tiens tout d'abord à remercier Frédéric de nous accueillir ici à la Communauté d'Agglomération du Boulonnais. Frédéric, peut-être as-tu un petit mot à dire au nom de la CAB ? »

Frédéric CUVILLIER : « Merci, c'est vrai que nous avons eu quelques dates contrariées pour cette rencontre Boulonnaise, mais je suis très heureux de vous accueillir au niveau de la communauté d'agglomération, au sein du pays Boulonnais, nous y tenons particulièrement et avec tout simplement l'ambition que l'on puisse vraiment donner une concrétisation à une ambition collective. Il y a des grands dossiers qui concernent notre Région, pas nécessairement sur la partie littorale, il y a des grands dossiers qui concernent la partie littorale de notre Région, mais faisons attention à compter, à exister. Je vois notamment, ça peut-être une discussion, mais la régionalisation annoncée du canal Seine-Nord-Europe, est une préoccupation dans la mesure où ce qui sera investi par la Région sur le canal Seine Nord, ne le sera pas ailleurs, et il y a beaucoup d'enjeux, qui sont des enjeux sur notre territoire, qui nécessitent la mobilisation des financements. Et je pense que là, il est aussi important qu'au niveau infrarégional, nous puissions garantir que ce renoncement de l'Etat sur un grand projet, désolé de faire référence au passé, moi j'avais souhaité que le canal Seine Nord soit un enjeu international au même titre que le Lyon-Turin. Le Lyon-Turin c'est un traité international, et c'est d'ailleurs ce qui est dit aujourd'hui au niveau de l'Etat, en disant « mais le Lyon-Turin c'est un traité donc on sanctuarise ». Le canal Seine-Nord n'est pas un traité alors que c'est un enjeu international malgré tout, et donc le signal de reléguer le Canal Seine-Nord en demandant à la Région, qui s'y prête d'assurer la transition, dont on peut s'interroger de savoir si elle est transitoire, car une fois que les choses sont enclenchées en disant c'est à la charge de la maîtrise d'ouvrage, etc. de la Région, il sera plus difficile de faire le chemin inverse. Alors il faut des garanties pour tous les territoires, je ne mésestime pas car je pense avoir sauvé le canal Seine-Nord en ayant obtenu les 40% de financement européen qui n'avait pas été acquis, c'était le commissaire SIMKALLAS et il était très important qu'il y ait une cohésion territoriale et notamment du littoral. Alors il peut y avoir des sujets de différences, de divergences, mais l'enjeu est là. La Région est suffisamment grande désormais pour qu'il y ait une structuration, une force donnée aux lieux de concertation et d'ambition infrarégionale. Je crois pouvoir dire que c'est même une chance que nous donnerions à notre grande région si nous savions donner un corps supplémentaire loin des préoccupations que l'on peut connaître avec la seule ambition, celle de faire émerger les éléments qui doivent nous rassembler et nous permettre de parler de de la même voix. Voilà le message, je pourrais parler d'enjeux locaux, la question des investissements qui semblent repartir, du frémissement économique, pour tout cela chacun peut avoir son témoignage, il serait intéressant d'ailleurs que l'on puisse, lors d'une prochaine réunion faire un point sur chacun des territoires, mais je serais tenté de dire, pour nous tous c'est extrêmement important de ne pas renoncer à ce qui a été construit et de lui donner une impulsion supplémentaire, c'est pourquoi je suis vraiment heureux de vous accueillir ici et surtout, cher Président et chacune et chacun que nous puissions vraiment avoir à l'esprit de la nécessité dans ce nouveau schéma territorial d'une cohésion et d'une force qui doit être conjuguée et qui doit être partagée et qui doit nous permettre d'affirmer la spécificité maritime. J'ai des témoignages de ce qui se passe dans d'autres régions maritimes. Ça avance, ça avance vite sur des thématiques qui sont insuffisamment développées. Le SRDEI, je me souviens de la nécessité pour moi d'intervenir en disant il manque une chose, notre région au cœur de l'Europe, elle est celle des transits et elle est celle de la maritimité et si nous ne portons pas ce message personne ne le fera à notre place. C'était quelques propos d'introduction en vous souhaitant à toutes et tous un bon travail. »

Monsieur le Président : « Merci Frédéric, pour tes propos préliminaires d'autant plus que j'en partage parfaitement le fond et je pense justement que la séance d'aujourd'hui montre l'importance de cette unité, cette cohésion. Elle montre effectivement notre capacité à essayer de travailler ensemble et voir plus loin. Je me souviens de cette séance où nous avons évoqué l'importance de la dimension maritime de cette région Hauts-de-France, alors c'est vrai qu'avec la Picardie en plus on a le sentiment d'avoir gagné en terre plus qu'en mer et pourtant la dimension maritime de cette région reste très importante et dominante, et nous sommes là pour le rappeler.

Alors j'ai le plaisir d'annoncer à Séverine WICKE qu'elle est volontaire pour être secrétaire de séance. Pas d'oppositions à ce choix ? Merci Madame WICKE.

Cette séance est importante car il va y avoir 2 sujets sur lesquels on travaille depuis très longtemps, quasiment depuis le début du mandat, et un sujet plus nouveau, celui que va évoquer Christian LEROY tout à l'heure, mais qui est tout aussi important et Christian saura le décrire. Alors les 2 sujets sur lesquels on travaille depuis longtemps c'est la réfection des ouvrages de défense contre la mer, sujet que Jean-François RAPIN, qui est excusé aujourd'hui, vous comprendrez tous pourquoi, a largement évoqué devant nous depuis maintenant plusieurs mois, voire même plusieurs années. Et le deuxième sujet, c'est la pérennisation du système des bourses aux doctorants sur lequel nous avons aussi souvent planché, puis le sujet abordé par Christian LEROY et qui a déjà fait l'objet d'un groupe de travail, c'est celui de l'avenir des centres de tri, parce que là aussi il y a sans doute besoin de faire cohésion, de faire corps pour essayer de répondre à des enjeux qui nous touchent tous.

Donc je vous propose de passer tout de suite à l'ordre du jour et je vais commencer par le point 1.

1. Approbation du P.V. de la séance du Comité Syndical du 9 mars 2017

Vous avez tous reçu le procès-verbal de la séance du comité syndical du 9 mars dernier, y a-t-il des remarques ? Non ? Puis-je considérer que tout le monde l'approuve ? Je vous en remercie.

2. Réfection des ouvrages de défense contre la mer

J'en viens donc au 2^{ème} point, un point important celui de la réfection des ouvrages de défense contre la mer, et donc en l'absence de Jean-François RAPIN, je vais faire le point sur le sujet. Comme je le disais, cette question qui est conduite par notre Vice-Président, qui est par ailleurs Président de l'Association Nationale des Elus littoraux, a fait l'objet de débats lors de plusieurs conférences des Présidents, plusieurs comités syndicaux. Les conférences des Présidents d'avril 2017, septembre 2016 et même de mai 2016, vous voyez que c'est un sujet que l'on aborde souvent sur lequel on essaie de construire un point de vue convergent.

Une grande étude qui recense tous les travaux à réaliser sur les ouvrages de défense contre la mer durs (digues et perrés) ou doux (dunes), a été réalisée par l'un des deux bureaux d'études majeurs du secteur la société EGIS PORTS. Cette étude n'a bien entendu pu être menée que parce que nous nous sommes dotés, grâce à une volonté commune de l'Etat, de la Région et du PMCO, d'une cellule technique Littorale composée d'un docteur spécialiste de ces questions sur le littoral ex Nord Pas de Calais et d'une juriste spécialisée, qui sont là et que je salue à cette occasion, dont je salue le travail qui a été particulièrement apprécié, je me souviens

de ce comité syndical dans l'Audomarois, de mémoire, où nous avons présenté une grande partie de ce travail.

Je rappelle que l'étude a conclu à la nécessité de travaux d'un montant de 50 M d'euros sur les cinq premières années puis autant les cinq suivantes et autant ensuite. Nous n'en ferons pas autant mais ne rien faire nous conduirait à des dépenses supérieures dans le futur et aussi à engager notre responsabilité au moment où nous allons prendre la compétence GEMAPI.

Nous avons d'abord considéré d'un commun accord que seules les intercommunalités littorales devaient participer à cette action du PMCO. »

Monsieur Alain FAUQUET : « Au sujet de la compétence, vous avez bien reçu un courrier de la Présidente ? ».

Monsieur le Président : « Oui, je vais l'évoquer. Je rappelle l'historique, donc on a considéré d'un commun accord que seules les intercommunalités littorales devaient participer à cette action du PMCO.

De manière à diminuer les participations des EPCI membres, nous avons opté pour un schéma de transfert de compétences qui permette au PMCO de financer par emprunt les ouvrages qui viendraient à être transférés, le PMCO prenant ensuite à sa charge leur entretien. C'était le schéma sur lequel nous avons au début travaillé.

Des discussions que nous avons eu entre intercommunalités, il ressort que dès le départ, les communautés désormais regroupées au sein de la CA2BM ont indiqué clairement par la voie de Bruno COUSEIN qu'elles avaient des habitudes de travail avec le syndicat mixte Baie de Somme qui dispose de compétences avérées, et avec lequel ils ont également réalisé leur PAPI. Donc il y avait une logique défendue par l'ensemble des élus de la communauté d'agglomération pour effectivement, ne pas participer plus avant à cette logique de transfert de compétences. Puis, nous avons eu une conférence des Présidents le 04 avril à Lumbres, et il y a eu accord de principe des autres intercommunalités concernées qui étaient présentes donc CAB, CC Terre des 2 Caps, CC Région d'Audruicq et CUD. Grand Calais Terres et Mer n'était pas présent à cette réunion de la conférence des Présidents du 04 avril à Lumbres.

Mme BOUCHART, et donc j'en viens au courrier que tu évoquais Alain, m'a fait savoir par courrier ce lundi 18 qu'elle ne souhaitait pas le transfert de la compétence au PMCO, pour motif que la majorité des ouvrages calaisiens sont dans le domaine portuaire et donc, pris en charge par la Région. Madame BOUCHART précise également dans son courrier que la majorité de ces ouvrages ont une double fonction de protection contre la mer mais aussi d'évacuation des eaux vers la mer et que si transfert de compétences il devait y avoir, ce serait plutôt un transfert à l'Institution intercommunale des waterings, mais l'institution ne le souhaite pas, nous avons eu ces débats et surtout cela ne concerne pas toutes les intercommunalités littorales, cela exclurait par exemple la communauté d'agglomération du Boulonnais pour n'en citer qu'une. Nous pouvons donc considérer que la décision de Grand Calais Terres et Mer est de ne pas transférer la compétence au PMCO, c'est comme ça que j'ai compris le courrier de Madame BOUCHART.

Cela n'empêche en rien les autres intercommunalités d'avancer et je pense que c'est ça que nous devons absolument acter ce soir et je vous propose d'organiser une réunion technique, puis une réunion des présidents des 4 intercommunalités concernées que j'ai évoqué tout à l'heure, en novembre pour discuter et arrêter

l'ampleur de notre engagement annuel notamment au service des travaux de réfection des ouvrages de défense contre la mer. J'inviterai également à cette réunion GCTM peut-être y aura-t-il une évolution, pourquoi pas. Madame BOUCHART évoque dans son courrier le souhait que le PMCO traite également des systèmes d'endiguement, pas d'opposition à priori pour examiner cette hypothèse, mais ça implique quelques études complémentaires notamment en terme de responsabilités, évidemment aujourd'hui il n'est pas possible d'aborder cette question-là, donc on pourra l'évoquer éventuellement plus avant. Donc ce qui vous est proposé ce soir c'est d'avancer, et d'avancer ensemble sur cette question du transfert de compétences en matière de réfection des ouvrages contre la mer. On a entériné un certain nombre de positions des intercommunalités littorales, celle de Bruno COUSEIN qui est arrivée très rapidement et qui est dans une logique territoriale qui a été explicitée rapidement et puis le courrier de Madame BOUCHART que je viens de signaler là, mais je le dis, rien ne nous empêche au niveau des 4 autres intercommunalités la CAB, la CCT2C, la CCRA et la CUD de travailler ensemble à ces questions, la mutualisation étant toujours préférable à travailler seul, je pense que cela pourrait aller dans le bon sens. C'est aussi pour garder l'avantage que nous avons avec la cellule technique littorale car bien entendu, si nous ne nous mettons pas d'accord assez rapidement nous perdrons rapidement l'intérêt de cette cellule technique littorale qui nous a quand même apporté pas mal de choses.

Donc ce que je vous propose ce soir c'est cette orientation avec un certain nombre de décisions. La délibération n°2 qui vous est proposée un peu plus loin, que je mettrai au vote immédiatement après notre débat, va dans ce sens. Il s'agit d'une délibération de principe en vue du transfert au PMCO par les EPCI littoraux de la compétence réfection des ouvrages contre la mer. J'ouvre le débat, qui souhaite prendre la parole ?

Monsieur Alain FAUQUET : « Je voudrais préciser quand même que la Présidente n'est pas opposée à une étude de mutualisation de l'ingénierie donc pour l'instant ce qu'elle souhaite c'est que ce soit l'institution intercommunale des wateringues qui prenne la compétence GEMAPI. Voilà où notre réflexion s'arrête aujourd'hui. »

Monsieur le Président : « Je n'ai pas soulevé ce point dans le résumé de mon courrier parce que je n'ai pas compris. Pour être clair, à partir du moment où il y a une demande de transfert de compétences vers une institution qui est l'institution intercommunale des wateringues, qui je le rappelle, pour l'instant n'est pas demanderesse, c'est difficile de rentrer dans une logique de mutualisation d'une ingénierie au niveau du PMCO, c'est-à-dire, par cohérence ce serait là où il y a un transfert de compétences, je n'ai pas compris cette partie-là du courrier. J'ai souhaité avoir un échange téléphonique avec Madame BOUCHART, ça n'a pas été possible, justement pour qu'elle m'explique davantage, mais voilà pourquoi je n'ai pas évoqué ce point dans le résumé de mon courrier. Moi, ce que j'ai senti c'est que la porte n'était pas fermée, pour se parler franchement, c'est pourquoi il faut que vous soyez présents à ces réunions entre les 4 intercommunalités qui, clairement, ont affiché leur volonté de vouloir travailler ensemble, je n'ai pas le sentiment d'avoir la porte fermée, y compris chez nous les systèmes d'endiguement on peut l'étudier, l'analyser et voir en quoi on peut répondre. Donc je pense que l'on peut aller un cran plus loin ensemble et voir notamment au cours du mois de novembre comment on entérine la position définitive de Grand Calais Terres et Mer, je ne pense pas que la porte est fermée, c'est comme ça que j'ai lu le courrier. En tout cas, c'est important qu'au niveau des autres intercommunalités on puisse avancer et ne pas effectivement rester en rade sur cette question.

Je vois la Communauté de communes de la Région d'Audruicq, je sais que Nicole CHEVALIER avait souvent exprimé sa volonté d'avancer sur ces questions, souvent

elle voyait effectivement l'échelle de la communauté de communes comme une échelle insuffisante, je pourrais le dire d'ailleurs d'autres communautés de communes, je pense que c'est important que nous puissions avancer sur ce dossier et être dans le concret. »

Monsieur Francis BOUCLET : « Oui, donc la Terre des 2 Caps est pleinement dans cette dynamique parce qu'il s'agit aujourd'hui d'une délibération de principe, parce qu'il nous est difficile à nous de dire on transfère aujourd'hui, ça ne serait pas possible puisque nous n'avons pas encore pris la compétence, qui ne sera prise qu'au 1^{er} janvier 2018. Mais sur le principe, nous adhérons pleinement à cette démarche. »

Monsieur le Président : « Oui, la délibération est une délibération de principe pour essayer de marquer l'avancement de notre réflexion, de toutes façons après, chaque intercommunalité devra aussi délibérer, mais ça nous permettra d'avancer. D'où les différentes réunions que nous avons à faire ensemble d'ici la fin de l'année pour pouvoir le cas échéant, je ne vais pas anticiper votre conseil communautaire, mais avancer dès le premier semestre 2018. »

Monsieur Oliviers MAJEWICZ : « Tel que le libellé est indiqué il s'agit des travaux de réfection et d'entretien des ouvrages de défense contre la mer en termes de transfert, est-ce que cela signifie que le PMCO ne sera pas compétent en terme de création, réalisation de nouveaux travaux ? »

Monsieur le Président : « Si, si, Jean-Marc PLOUVIN me souffle à l'oreille que ça a été rajouté, mais en tout cas le sens est celui-là.

Je vous propose de passer au vote de la délibération n°2.

Qui est contre ?

4 votes contre Monsieur Alain FAUQUET et Monsieur Michel HAMY (ils ont chacun un pouvoir).

Qui s'abstient ? Tous les autres sont pour ? Je vous en remercie, elle est adoptée.

La délibération n° 2 est adoptée avec 4 votes contres.

Je redis à nos amis de Grand Calais Terres et Mer, je pense qu'il faut que l'on avance sur ce sujet, je pense que d'ailleurs il y a des intercommunalités qui l'attendent, moi je me réjouis de la volonté de mutualiser les choses et on verra ensemble d'ici la fin de l'année comment on finalise.

Monsieur Frédéric CUVILLIER : « Je suis d'accord avec le Président qu'il faut ne fermer aucune porte, mais c'est vrai de tous. Et par ailleurs les compétences, elles doivent éviter d'être scindées ou parcellées, ou divisées surtout quand il y a de l'ingénierie, on sait que ces sujets sont assez particulier pour que nous puissions les aborder, les appréhender globalement, donc c'est un contre positif ! »

Monsieur le Président : « Très bien, je passe au point suivant

3. Allocations de recherche aux doctorants

C'est également un sujet sur lequel, il nous faut avancer aujourd'hui, je vois les représentants de l'Université dans la salle, je pense que nous avons tourné autour de la délibération et là aussi, je tiens vraiment à aller plus avant. Je vais me permettre de présenter l'historique du débat à la place de Daniel FASQUELLE, que j'excuse aujourd'hui, donc je vais là aussi également résumer l'état de nos réflexions.

Donc vous savez que le dispositif des allocations de recherche aux doctorants pour notre Université Littorale, existe depuis 2007. Monsieur FASQUELLE à plusieurs reprises, et Frédéric CUVILLIER également, qui a occupé dans le passé cette responsabilité, ont souligné son caractère vital pour notre jeune université de proximité. A un moment, Grand Calais Terres et Mer avait souhaité que le dispositif soit davantage soutenu par l'ensemble des EPCI membres, c'est ce que j'ai proposé en conférence des Présidents et, pour assurer la pérennité de ce dispositif et ne pas avoir à revenir régulièrement sur cette question, de faire entrer cette contribution dans la cotisation, c'est ce sur quoi nous discutons depuis maintenant quelques mois, voire une bonne année. Cette prise en compte directement dans le budget du PMCO se fera progressivement car

- d'une part le PMCO a décidé de financer sur son excédent global la campagne 2018 – 2019 – 2020,

- d'autre part parce les campagnes anciennes continuent d'être financées par les agglomérations en fonction des engagements qu'elles avaient pris par convention.

Donc ce serait un dispositif qui serait intégré dans la cotisation à partir de l'approbation qui rentre en 2019, si je ne me trompe pas Monsieur PLOUVIN.

Monsieur Jean-Marc PLOUVIN : « Là ici l'approbation qui va être prise en charge par le PMCO c'est les doctorants qui ont été choisis en juin 2017 et donc effectivement le PMCO paie de mi 2017 à mi 2020. »

Monsieur le Président : « Donc c'est ceux qui seront désignés en 2018, donc c'est à partir de là que l'on commencerait à intégrer dans la cotisation. La dernière conférence des Présidents réunie à Lumbres le 4 avril a permis de constater un consensus, et je tiens vraiment à remercier tous ceux qui étaient présents sur ce point. Toutes les intercommunalités présentes ont acceptées, je sais que pour des intercommunalités rurales ça pouvait constituer un effort puisqu'elles n'étaient pas contributeurs jusqu'à présent et qu'elles deviennent contributeurs. On en a longuement discuté et on a aussi souhaité que l'Université soit à l'écoute de ces intercommunalités dans les choix des sujets qui pourront être abordés. On a aussi dit à l'Université le souhait que nous avons d'être mieux informés des sujets de thèses et des résultats de thèses, dans tous les cas d'être d'avantage associés à ce travail. Donc sur cette base effectivement l'ensemble des intercommunalités présentes lors de la conférence des Présidents de Lumbres a accepté ce principe.

Donc la délibération n°4 qui vous est soumise aujourd'hui reprend ce que je viens de vous dire, c'est-à-dire, elle reprend l'idée donc d'intégrer dans la cotisation les allocations de recherche aux doctorants, le débat est ouvert.

Pas d'observations ? On peut passer au vote ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Tout le monde est pour ? Je vous en remercie.

La délibération n°4 est votée à l'unanimité.

Je pense que l'on a franchi une belle étape sur cette question, je vois l'Université rassurée, je tiens vraiment à vous remercier et je tiens vraiment à vous dire que si nous sommes Pôle Métropolitain avec une Université à notre échelle c'est effectivement pour que cette université ait le rayonnement le plus fort possible et pour avoir entendu et Daniel FASQUELLE et Frédéric CUVILLIER aussi, évoquer cette question sur l'importance de l'Université je pense que ces allocations de recherche aux doctorants sont importantes pour le rayonnement de notre université. Et je pense que le geste que nous venons de faire montre l'attachement que nous avons à cette université de manière globale sur notre territoire du Pôle Métropolitain et aussi reconnaître l'importance de la recherche sur notre territoire, en tout cas nous montrons ici que nous savons tous faire des efforts pour la qualité, le développement

de la recherche à l'échelle de la Côte d'Opale, donc je tenais vraiment à vous remercier pour cette position.

4. Avenir des centres de tri

Je passe au point n°4, c'est le quatrième sujet que j'avais évoqué dans les préliminaires, je vais tout de suite passer la parole à Christian LEROY pour nous évoquer de quoi il s'agit. »

Monsieur Christian LEROY : « Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Bonsoir. Monsieur le Président, vous avez donc été interpellé par le Président de la CUD pour évaluer le devenir du centre de tri à l'échelle de la CUD, ces problématiques de centre de tri se posent sur tous les territoires aujourd'hui pas uniquement celui de la CUD, mais sur tous les territoires, je dirais même à l'échelon national puisque les évolutions liées au tri c'est pour 2022. En 2022, il faut savoir que l'ensemble du territoire national devra trier quasiment 100% des emballages, quand on dit 100% des emballages, ça veut dire en particulier tout ce qui est film plastique et plastiques au sens large, or il s'avère que nos centres de tri aujourd'hui ne sont pas du tout adaptés à cette situation d'où effectivement cette problématique posée à l'échelle des territoires. Au-delà de cet aspect évolution du geste de tri, il y a aussi une volonté mais qui est finalement liée de l'ADEME et de CITEO, qui est le nouvel Eco Emballage, de massifier finalement cette notion de tri, faire en sorte que nos centres de tri deviennent plutôt des unités industrielles plus que des unités que l'on peut qualifier parfois d'artisanales. Evidemment ça pose problème, ça pose un problème économique et ça pose aussi un problème sur le plan social puisque l'on sait que nos centres de tri aujourd'hui sont facteurs d'emploi, d'insertion, et cette problématique là se pose aussi à l'ensemble des centres de tri existants aujourd'hui. Donc fort de cette interpellation du Président de la CUD et donc de la prise en charge par le PMCO de cette réflexion, il a été organisé une réunion le 7 septembre au sein des locaux du PMCO avec pratiquement l'ensemble des représentants du PCMO, tous les territoires étaient pratiquement représentés, ça prouve qu'il y a un vrai sujet à traiter sans doute à cette échelle-là, je pense même que c'est l'échelle minimum puisque quand on parle de mécanisation c'est plutôt des centres de tri qui sont à 500 000 habitants et donc lors de cette réunion était présenté le questionnaire qui avait été envoyé au cours de l'été à l'ensemble des territoires, il faut reconnaître aussi le travail qui a été fait par Justine FREMY, c'est elle d'ailleurs qui passe les slides, qui a été fait de façon express puisqu'au cours de l'été vous avez réussi à mettre en place ce questionnaire, et aussi un travail express des collectivités concernées puisque toutes ont répondu en un temps record. Donc très rapidement vous dressez le bilan et la situation des centres de tri aujourd'hui à l'échelle du PMCO. Je pense qu'une réflexion, faut toujours la commencer par l'état des lieux et c'est une première étape que de mener cet état des lieux.

Présentation du PowerPoint.

Donc au-delà des interrogations, ce qui est ressorti de cette réunion du 7 septembre c'est peut-être de mener une réflexion globale à l'échelle du PMCO puisque l'on a bien senti qu'il y avait une problématique globale à l'échelle du PMCO et voire même peut-être plus large puisqu'il ne faut pas finalement non plus se bloquer au périmètre du PMCO, je pense très sincèrement, c'est mon avis personnel, que si il y a d'autres territoires qui veulent s'associer à la réflexion, ça vaut le coup de mettre en place cette réflexion à cette grande échelle puisque l'on parle d'une échelle à 500 000 habitants, je pense qu'il faut avoir cette réflexion.

Au sortir de la réunion du 7 septembre, ce qui a été proposé par l'ensemble des participants c'est d'entendre l'ADEME et EcoEmballage, devenu CITEO, pour les

comprendre, les questionner sur cet objectif de 500 000 habitants, pourquoi, et puis aussi il faudra être subtil et avoir une étude suffisamment fine pour bien s'assurer que les emplois qui sont en jeu aujourd'hui seront préservés, je crois que c'est une donnée importante de cette réflexion. Voilà en quelques mots l'état de la réflexion sur l'avenir des centres de tri, je le répète, une dimension importante à la fois sur le plan économique, on sait que la gestion des déchets, c'est quelque chose qui coûte cher et il faut que l'on y regarde de près parce que cette obligation en 2022, on y coupera pas, c'est déjà engagé, il faut savoir qu'à peu près un quart de la population française assume déjà ce tri à grande échelle, la machine est lancée, il faut simplement s'adapter et faire en sorte que l'on s'adapte le mieux possible à ces nouveaux dispositifs. »

Monsieur le Président : « Merci Christian, la prochaine réunion est fixée au 10 octobre je crois. »

Monsieur Christian LEROY : « Oui, le 10 octobre. »

Monsieur le Président : « Donc je le dis pour tout le monde ici, tout le monde bien entendu est le bienvenu, les techniciens sont invités également, je pense que c'est une réflexion importante. Si la CUD a vraiment souhaité interpellé le PMCO à un moment c'est parce que l'on a bien senti que l'échelle de nos intercommunalités n'était plus pertinente par rapport aux nouveaux enjeux et qu'une échelle métropolitaine comme celle du Pôle Métropolitain pouvait apparaître comme plus adaptée et c'est pour cela que l'on a vraiment souhaité interpeller le PMCO. Je te rejoins quand tu dis qu'il ne faut surtout pas que l'on se limite à des frontières administratives, c'est des logiques de projet et il y a effectivement toute la Flandre Intérieure, la Flandre Lys qui peut être un objectif, il y a plus au sud dans le Pas de Calais, il y a même la Baie de Somme, on peut tout imaginer et je pense qu'il faut que l'on regarde avec nos voisins comment on peut faire les choses de manière plus intelligente possible. Le débat est ouvert, il n'y a pas de délibération aujourd'hui c'est une information de Christian, les réflexions continuent à l'échelle technique mais je crois que c'est un sujet sur lequel chacun devait être informé parce que cela peut-être un sujet d'importance dans les mois à venir. »

Monsieur Frédéric CUVILLIER : « Tout d'abord quelques mots pour vous remercier Monsieur le Président, Christian, pour avoir porté ce sujet au bon niveau, niveau pertinent qui est le nôtre puisque ce sont des problématiques que nous avons à traiter et que nous allons avoir à régler avec des territoires de pertinence. On voit bien qu'il y a plusieurs sujets de préoccupation, soit dit en passant l'actualité nous rattrape, et on voit que chaque centre de tri est concerné par l'insertion dont certains sont même à la base d'activité d'entreprises d'insertion une fois encore, je pense que ça sera unanime pour dire que les contrats aidés c'est le quotidien, ce sont des services à la population, ce sont des perspectives données à des populations en terme d'activité économique et d'insertion sociale, donc dès qu'il est possible de le souligner, il faut que nous puissions le souligner car rien n'est plus dramatique que la caricature du débat lorsqu'il s'agit d'une réalité humaine que les collègues ont eu, je crois, à s'en préoccuper. Par ailleurs voilà un sujet, on peut trouver des sujets de distance ou distanciation entre nous, voilà un sujet, il devrait y en avoir d'autre, qui nous permet vraiment de mener une problématique commune. Tout le monde est concerné, chacun devra prendre des décisions, des décisions souvent avec des conséquences budgétaires et je suis tout à fait favorable au fait que l'on puisse se tourner vers d'autres territoires mais ça serait intéressant que nous puissions avoir une position de notre pôle métropolitain et que l'on réussisse à bien travailler sur cette problématique d'abord entre nous quitte à optimiser, c'est un souhait, si nécessaire avec les territoires qui pourraient y trouver un intérêt. Je trouve

une grande pertinence dans la réflexion et dans le travail en commun que nous pouvons mener ».

Monsieur le Président : « Merci, d'autres interventions ? ».

Monsieur Bruno COUSEIN : « Simplement, je pense qu'il faut être réaliste, on arrivera sur des tailles de plus en plus importantes, par contre je ne voudrais pas non plus que l'on néglige l'aspect social dont on vient de parler, c'est évident, le fait que ce sont des populations qui ont un travail là chez eux, ou à côté de chez eux. Il y a aussi un autre gros problème et si il y a une étude qui est lancée à l'échelle du PMCO, il paraît important aussi de regarder l'impact que cela aura en terme de transport bien entendu, on sait que ce sont des coûts extrêmement important mais également et là je ne suis plus surpris en terme de conséquences sur l'empreinte carbone, parce que ça veut dire que quelque part on va faire circuler des milliers de camion sur nos routes, dans notre Région. Donc on ne peut pas en même temps développer une politique environnementale qui nous demande de prendre de plus en plus de précaution dans tous les domaines y compris celle de la qualité de l'air et d'un seul coup prendre une décision qui va jeter sur nos routes des milliers de camion et qui vont nous polluer, donc quelque part je crois qu'il faut aller au fond du fond de la réflexion sur le coût, sur l'impact environnemental sur l'impact social et se poser la question, est-ce que cette décision, j'allais dire qui nous est quasiment imposée est véritablement la bonne et est-elle véritablement irréversible ? Je ne sais pas mais je crois qu'il faut vraiment poser tous les paramètres du problème. »

Monsieur le Président : « Et c'est pour ça justement qu'il nous faut poser toutes ces questions. Tu évoquais l'impact en termes d'emploi et c'est évident qu'une logique de concentration aurait des conséquences sur la répartition de l'emploi, l'emploi social peu mobile et parler du coût du transport, le coût de la collecte aussi qui se verrait également affecté, donc oui, il y a de nombreux sujets à la fois des perspectives pour notre territoire mais aussi des sujets d'inquiétude sur les évolutions. »

Monsieur Dominique GODEFROY : « J'ai bien noté cette logique de concentration, ça fait plaisir de se dire que l'on est tous solidaire les uns des autres, il y aura bien un territoire qui l'acceptera ce centre, donc il n'y a pas de problèmes, on peut toujours se faire confiance entre nous pour trouver un territoire volontaire pour l'accueillir. Le vrai problème ça va être son choix d'implantation, parce que je pense que là l'unanimité se fera peut-être moins visible, on l'a vu tout à l'heure pour d'autres problèmes, je pense que le jour où il faudra décider de l'implantation d'un centre unique on aura affaire à quelques petites réticences. »

Monsieur le Président : « Et tu as totalement raison Dominique, c'est-à-dire que quand on évoque un chiffre comme 300 emplois, évidemment que ça devient un enjeu économique considérable pour le territoire qui l'accueille, bien entendu que ça va devenir difficile d'où la nécessité de notre réflexion ici et notre capacité à travailler en commun sans vouloir absolument se marcher dessus et tirer la couverture à soi. C'est bien là qu'est la difficulté de notre pôle métropolitain, tu as tout à fait raison. »

Monsieur Christian LEROY : « Sur cet aspect-là simplement ce que je peux préciser c'est que vous avez évoqué un scénario qui est celui d'un centre de tri unique, exclusif, je pense qu'il peut y avoir d'autres scénarios où on a des spécialisations de centre de tri et cette problématique de transport qui était évoquée par Bruno peut justement être un atout pour maintenir les équipements à l'échelle des territoires qui se spécialisent peut-être dans un domaine ou dans l'autre et qui émettent moins de

camions sur la route et qui du coup ont plutôt une spécialité de pré-tri ou ce genre de chose. Je pense qu'il n'y a pas un scénario unique d'où l'intérêt d'une réflexion commune, c'est d'essayer d'avoir justement un scénario qui soit assez fin pour préserver les enjeux en terme d'emploi mais aussi avoir quelque chose d'efficace en termes de coûts. ».

Monsieur Bruno COUSEIN : « Quand je dis qu'il faut examiner toutes les conséquences, il faut effectivement regarder aussi les conséquences financières et regarder jusqu'où va la solidarité. On peut très facilement imaginer que sur la côte on ne verra pas ce grand centre de tri mais qu'il sera installé davantage au milieu des terres ce qui veut dire très clairement que le coût du transport sera plus important pour ceux qui sont plus éloignés du centre que pour ceux qui sont en périphérie. Donc est-ce que la solidarité ira jusqu'à la mutualisation des coûts de transport, par exemple ? C'est aussi une question qu'il faut se poser. On ne va pas se pénaliser et se tirer une balle dans le pied en disant merci. Très clairement, on sait très bien, nous en ce qui nous concerne, le territoire est le plus éloigné en ce qui concerne les installations, je ne pense pas que ce super centre viendra vers Berck. »

Monsieur le Président : « Je reviens sur ce qu'a dit Christian qui est très juste, on est pas obligé d'aller dans un modèle d'un centre unique, on doit pouvoir réfléchir, le schéma que tu proposais ne me semble pas inintéressant du tout. Mais cela suppose quand même de reconfigurer beaucoup de choses. »

Monsieur Frédéric CUVILLIER : « Juste une réflexion, il est clair que si il n'y a pas une solidarité territoriale, il n'y aura pas de capacité budgétaire, financière à assumer la rentabilité d'un centre suffisamment important compte tenu d'abord des tonnages incriminés et la nécessité de concentration. Alors il y a bien sur des arguments pour, des arguments contre, des arguments économiques en terme d'emploi, là aussi il faut que l'on regarde l'intérêt de ce type d'équipement et des conséquences diverses, ça ne fait que renforcer l'enjeu et l'intérêt de cette étude au niveau du PMCO pour que l'on puisse faire de notre diversité des territoires une problématique positive et gagnante. »

Monsieur le Président : « Merci, donc pas de délibération aujourd'hui sur cette question, mais donc la réflexion est lancée, merci à Christian de l'animer et donc prochaine réunion le 10 octobre et ce sujet finira bien par arriver sur la table des conférences des présidents dans les mois qui viennent. J'en viens au point n°5.

5. DM n°1

Il s'agit de mouvements internes en dépenses, particulièrement pour le remplacement d'un congé maternité et la subvention à l'agence d'attractivité du Montreuillois, donc pas grand-chose dans cette décision modificative. J'imagine qu'il n'y a pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Tout le monde est pour ? Je vous en remercie.

La décision modificative n°1 est votée à l'unanimité

6. Délibérations :

1- Diagnostic Digue Ambleteuse

Ce diagnostic fait partie des études complémentaires figurant dans la grande étude EGIS. Elle est avancée en accord avec la commune et l'EPCI car l'ouvrage a montré des signes de faiblesse. Cette étude est cofinancée EPCI et PMCO. Est-ce qu'il y a des questions ? Pas d'oppositions ? Pas d'abstenions ? Je vous en remercie.

La délibération n° 1 est votée à l'unanimité.

3-Allocation de recherche aux doctorants - Dispositif 4 (2017-2020)

La délibération n° 3 est relative à la décision que nous avons prise concernant les allocations de recherche aux doctorants financées par l'excédent du PMCO, c'est à dire la décision que nous avons prise lors du précédent budget et non ce dont on a discuté toute à l'heure pour l'avenir. Donc il s'agit d'entériner le principe de l'allocation de recherche aux doctorants assurée par le PMCO pour cette génération. Pas d'oppositions ? Pas d'abstenions ? Je vous en remercie.

La délibération n° 3 est votée à l'unanimité.

5- Modification du régime indemnitaire

Cela concerne le maintien du régime indemnitaire pendant un congé maternité. Cela peut paraître étonnant de délibérer sur ce point mais le cas ne s'était pas encore présenté au PMCO.

Pas d'oppositions ? Pas d'abstenions ? Je vous en remercie.

La délibération n° 5 est votée à l'unanimité.

7. Publicité des arrêtés et décisions du Président

8. Questions diverses

Je voudrais simplement vous signaler que notre site internet est en ligne, d'ailleurs on va vous faire une rapide présentation.

Présentation du site www.pm-cote-opale.fr par Jean-Marc PLOUVIN.

Merci à vous ».